

S tage en Alternance Travail-Études 2025

Madame, Monsieur,

Le département de Techniques de Génie Mécanique et de Technologie de la Maintenance Industrielle vous sollicite pour recevoir en stage des étudiants qui ont terminé leur première ou leur deuxième année de formation. Ce stage s'inscrit pendant la période estivale, **entre le 26 mai et le 15 août 2025**. Prévoir un minimum de **8 semaines** dans cette période.

Nous sommes tout à fait convaincus que ce stage facilitera l'intégration des étudiants au marché du travail. Il vous permettra de vérifier les connaissances acquises et d'apprécier les qualités du stagiaire en termes de comportement, d'attitudes et d'aptitudes face à sa future profession. Pour connaître les principales compétences visées dans nos programmes, référez-vous au document ci-joint.

De plus, votre entreprise est admissible à un crédit d'impôt en relation avec la rémunération du stagiaire. Vous trouverez, en annexe, un document explicatif portant sur l'Alternance Travail-Études ainsi que sur les modes de financement possibles du stagiaire, que nous vous invitons à lire attentivement.

Pour nous permettre une meilleure planification, nous vous demandons de compléter le document « Offre de stage » et de nous le retourner dès que possible. Suite à votre réponse, nous effectuerons les dispositions nécessaires.

Nous vous remercions, Madame, Monsieur, pour votre précieuse collaboration et demeurons à votre disposition pour tout autre renseignement. Veuillez agréer, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Le responsable des stages en maintenance industrielle et en génie mécanique,



Mario Martel

Tél. : (819) 564-6350 poste 4068

Courriel : Mario.Martel@CegepSherbrooke.qc.ca

Stage en Alternance Travail-Études 2025

Le département des Techniques de Génie Mécanique et de la Technologie de la Maintenance Industrielle, soucieux d'une formation adéquate et appropriée de ses étudiants, offre à ceux-ci la possibilité de réaliser des stages en entreprise dans leur programme de formation. Les entreprises peuvent bénéficier d'une aide financière sous la forme d'un **crédit d'impôt remboursable**. Le contenu du stage est déterminé par le milieu de stage et **la durée est de 8 semaines minimales, à temps plein entre le 26 mai et le 15 août 2025.**

Périodes de stage sur la formation de 3 ans

Formation	Automne	Hiver	Été
1 ^{ère} année	Cours	Cours	Stage ATÉ #1
2 ^e année	Cours	Cours	Stage ATÉ #2
3 ^e année	Cours	Cours	*Finissants non admissibles au Programme de stage ATÉ

Objectifs

- Permettre à l'étudiant de pouvoir travailler dans son domaine d'étude technique;
- Permettre à l'entreprise d'utiliser une main d'œuvre (emploi étudiant) qui manifeste un intérêt pour son champ d'activité;
- Permettre à l'entreprise de constituer une banque de candidat(e) potentielle;
- Permettre à l'entreprise de contribuer directement à la formation d'un étudiant(e).

Modalités de fonctionnement

Premier cas : une entreprise est déjà en contact avec un stagiaire

- Communiquer avec le professeur responsable pour conclure l'entente de stage.

Deuxième cas : une entreprise désire afficher une offre de stage

- Prendre contact avec le professeur responsable pour établir les besoins de l'entreprise;
- Le professeur responsable affiche les offres de stage à l'intérieur du Cégep;
- Le professeur responsable transmet à l'entreprise les C.V. des étudiants(es) intéressés(es) à effectuer un stage chez eux;
- Lorsque l'entreprise aura sélectionné un (ou des) candidats(es), elle avise le professeur responsable pour conclure l'entente de stage.

Dans les deux cas :

- La supervision du stagiaire se fera en deux occasions. Un contact téléphonique au début du stage pour s'assurer que tout est conforme, et une rencontre chez l'entreprise à la fin pour une évaluation simple (grille à compléter).

Santé et sécurité en milieu de travail :

- Comme pour vous, la sécurité des employés et de nos stagiaires est importante. À cette fin, nous aurons à échanger avec les milieux de stage sur leurs pratiques en SST.

Rémunération / Crédit d'impôt

L'entreprise doit rémunérer le stagiaire comme un emploi d'été et s'engage à l'assurer en vertu des règles de la CNESST. Elle peut bénéficier d'une aide financière administrée par le ministère du Revenu du Québec en collaboration avec le ministère de l'Éducation.

L'aide financière est accordée sous la forme d'un crédit d'impôt. Vous trouverez plus de détails sur le site internet: www.inforoutefpt.org/creditimpot/

Les dépenses admissibles s'établissent comme suit:

- Le salaire du stagiaire jusqu'à concurrence de 18\$ l'heure;
- Le salaire d'un superviseur de l'entreprise jusqu'à 30\$ l'heure, pour un maximum de 10 heures de supervision par semaine.

L'aide financière que peut obtenir une entreprise est environ de **30%** des dépenses admissibles ci-haut mentionnées jusqu'à concurrence de 600\$, soit **180\$** maximum par stagiaire par semaine.

L'excédent des coûts reliés aux stages peut être assujéti comme dépenses de formation admissibles dans le cadre de la **loi 90** (politique du 1% de la masse salariale consacré à la formation de la main d'œuvre).

Le Service de la coordination des stages du Cégep achemine aux entreprises admissibles, dès la fin du stage, une *Attestation de participation à un stage de formation admissible*.

Les entreprises qui reçoivent une attestation du Cégep sont donc admissibles au crédit d'impôt. Elles doivent communiquer directement avec Revenu Québec au 1-800-450-4155 pour obtenir plus de précisions et pour se procurer le formulaire : CO-1029.8.33.6.

Exemple d'application pour une Corporation	
Stage de 10 semaines à 40 heures par semaine	
<i>Dépense par semaine</i>	<i>Crédit par semaine</i>
SALAIRE DU STAGIAIRE : (EXEMPLE) 20\$/heure x 40 heures = 800,00\$	CRÉDIT D'IMPÔT REMBOURSABLE : 30% du salaire du stagiaire et des coûts de supervision :
SUPERVISION : (EXEMPLE) 26\$/heure x 5 heures) = 130,00\$	600,00\$ x 30% = Crédit d'impôt remboursable de 180,00\$
DÉPENSE TOTALE : 930,00\$	Loi 90 (Si applicable au 1% de la masse salariale) 600,00\$ - 180,00\$ = 420,00\$ (admissible)
MONTANT MAXIMAL ADMISSIBLE: 600,00\$	
Salaire du stagiaire = 800,00\$/sem.	Crédit récupéré = 180,00\$/sem. + Crédit loi 90

Professeur responsable

M. Mario Martel

Cégep de Sherbrooke
Techniques de Génie Mécanique
Technologie de la Maintenance Industrielle
475 rue du Cégep, Sherbrooke J1E 4K1

Téléphone : (819) 564-6350 poste 4068
Courriel: Mario.Martel@CegepSherbrooke.qc.ca

F

ormation et principales compétences acquises

Techniques de Génie Mécanique

- Interpréter et produire des croquis, des dessins de détails et d'assemblage mécaniques, des dessins d'installation d'équipements en utilisant la conception assistée par ordinateur (CAO);
- Interpréter de l'information technique concernant les matériaux;
- Planifier l'application de traitements thermiques;
- Effectuer la conception technique d'un prototype ou d'un assemblage industriel;
- Opérer des machines-outils conventionnelles pour la production de pièces mécaniques (tour, fraiseuse, perceuse, scie, rectifieuse, ...);
- Programmer manuellement (codes G) ou par ordinateur une machine à commande numérique et opérer efficacement ces machines;
- Établir la séquence des opérations relatives à des procédés de fabrication;
- Coordonner des projets de fabrication : matériel, achats, équipements, personnel, ...;
- Effectuer la conception technique de l'outillage nécessaire au projet de fabrication ou de production;
- Analyser et intervenir dans les problèmes de pneumatique, d'hydraulique, d'automates programmables et de robotique;
- Effectuer différentes opérations d'inspection et de contrôle de la qualité.

LOGICIELS UTILISÉS : SolidWorks, AutoCAD, MasterCam, Word, Excel, ...

Technologie de la Maintenance Industrielle

- Interpréter et produire des dessins industriels (techniques et d'aménagement) sous forme de croquis ou de dessin assisté par ordinateur;
- Démonter, analyser et remonter des mécanismes industriels;
- Déterminer des paramètres d'assemblage et d'ajustement de l'équipement;
- Vérifier la conformité des installations et de l'équipement aux normes, aux plans et aux devis;
- Repérer et analyser des problèmes de fonctionnement de l'équipement;
- Résoudre des problèmes de lubrification;
- Résoudre des problèmes de pneumatique, d'hydraulique, d'automates programmables et de robotique;
- Appliquer des techniques de soudure et d'usinage (de base);
- Appliquer des techniques d'analyse de vibrations;
- Utiliser des méthodes statistiques, à des fins d'analyse en maintenance industrielle;
- Réaliser des activités d'optimisation d'équipement;
- Participer à un programme de maintenance préventive et prévisionnelle;
- Automatiser des systèmes industriels : pneumatiques, hydrauliques et électromécanique.

LOGICIELS UTILISÉS : MS Project, Interall, SolidWorks, AutoCAD, Access, Word, Excel, ...

Note : Selon que l'étudiant soit au terme de sa première ou de sa deuxième année d'études collégiales, les compétences énumérées ci-dessus sont acquises ou en voie de l'être.